

Mirova Obli Euro

Un fonds nourricier de Mirova Euro Green & Sustainable Bond Fund

Publication d'informations en matière de durabilité sur le site Internet

Article 10 (SFDR)



Le présent document vise à fournir des informations transparentes sur l'objectif de durabilité poursuivi par ce produit conformément à l'article 10 du Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Avant de prendre une décision d'investissement définitive, merci de vous reporter au prospectus du Fonds et au DIC. Mirova Obli Euro est un fonds nourricier de Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund, approuvé par la Commission luxembourgeoise de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF »). Natixis Investment Managers International est la société de gestion et a délégué la gestion des investissements à Mirova.

A. Résumé

Mirova Obli Euro est un fonds nourricier de Mirova Euro Green & Sustainable Bond Fund, approuvé par la Commission luxembourgeoise de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF »). Natixis Investment Managers International est la société de gestion et a délégué la gestion des investissements à Mirova. La stratégie, les objectifs d'investissement durable et les caractéristiques de durabilité suivis par ce fonds sont les mêmes que ceux de son fonds maître.

Informations générales concernant l'objectif d'investissement durable

L'objectif d'investissement durable du Fonds est d'investir dans :

- des obligations avec recours général sur l'émetteur (UoP) émises par des entreprises, des États souverains ou des agences dont l'objectif est de financer des projets ayant des incidences environnementales et/ou sociales positives (obligations vertes, sociales, vertes et sociales) ; et/ou
- des obligations conventionnelles émises par des entreprises qui contribuent positivement, par le biais de leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de Développement Durable (les « ODD ») des Nations unies.

Les obligations vertes sont des obligations qui ont une incidence environnementale dans la mesure où elles financent des projets liés à la transition environnementale. Les obligations sociales recouvrent l'utilisation du produit d'obligations aux fins de lever des fonds en faveur de projets durables et vertueux socialement, nouveaux ou déjà en cours, qui offrent des avantages sociaux plus importants. La qualification d'une obligation verte ou sociale est le résultat d'une méthode d'analyse interne développée par Mirova, qui repose notamment sur les critères dérivés à la fois des Green Bonds Principles et des Social Bonds Principles tels que définis par l'ICMA.

Le produit vise à investir dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du SFDR en investissant au moins 90 % de son actif net dans des investissements durables dont 50 % au minimum contribuent à un objectif environnemental et 1 % au minimum contribuent à un objectif social. Toutes les expositions à des investissements durables proviennent d'expositions directes. Le produit peut détenir jusqu'à 10 % de liquidités ou assimilés et produits dérivés à des fins de gestion du risque de change.

Le cadre exclusif d'évaluation de l'impact durable de Mirova a été développé pour évaluer l'impact global des actifs sur la durabilité et pour viser des objectifs d'investissement qui contribuent aux ODD sans avoir d'incidence négative significative sur d'autres ODD. L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance fait partie intégrante de l'évaluation financière et extra-financière et est décrite à la section D. Stratégie d'investissement.

Le cadre d'évaluation de l'impact vise à identifier les actifs qui contribuent positivement aux thèmes environnementaux et sociaux définis par Mirova : stabilité climatique, biodiversité, économie circulaire, développement socio-économique, santé et bien-être, diversité et inclusion. L'analyse comprend systématiquement un examen des risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents qui découlent de ces investissements et évalue la qualité des mesures prises par l'émetteur pour atténuer ces risques (le « Test DNSH »). Cette analyse prend notamment en compte le degré d'exposition de l'émission et/ou de l'émetteur à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes.

À la suite de cette analyse qualitative, Mirova émet une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les émetteurs dont les pratiques ou activités économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU, quelle que soit leur contribution positive. En ce qui concerne les obligations avec recours général sur l'émetteur qualifiées d'obligations vertes, sociales et durables (« Obligations

vertes, sociales et durables »), Mirova évalue les pratiques générales de l'émetteur ou la gestion des risques environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie des projets financés, quels que soient les avantages environnementaux résultant de l'exploitation des projets..

La politique d'investissement repose sur une gestion active, aux fins de constituer un portefeuille diversifié de titres de créances en s'appuyant sur des critères ESG et l'analyse fondamentale de qualité et de valorisation du crédit. En outre, le produit met également en œuvre une approche descendante et plus large sur les marchés obligataires en fonction des points de vue macroéconomiques de l'équipe d'investissement.

Contrôle de l'objectif d'investissement durable

L'objectif d'investissement durable du produit fait l'objet d'un suivi permanent de la part de l'équipe de recherche sur la durabilité de Mirova afin de s'assurer que les participations du portefeuille répondent aux critères d'investissement durable, ainsi que de la part de l'équipe de gestion des risques de Mirova afin de surveiller la conformité à l'engagement minimal établi et aux éléments contraignants du produit.

Méthodologies utilisées pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable

Le cadre exclusif d'évaluation de l'impact durable de Mirova a été développé pour évaluer l'impact global des actifs sur la durabilité et pour viser des objectifs d'investissement qui contribuent aux ODD de l'ONU sans avoir d'incidence négative significative sur d'autres ODD de l'ONU. La réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit est mesurée notamment par les indicateurs qualitatifs et quantitatifs suivants :

- le pourcentage des actifs du produit alignés sur les objectifs d'investissement durable, mesuré par une opinion interne de Mirova sur la durabilité,
- le pourcentage des actifs du produit investis dans des obligations vertes,
- le pourcentage des actifs du produit qui contribuent à la réalisation des ODD de l'ONU ou le pourcentage des actifs du produit qui contribuent aux six piliers d'impact définis par Mirova (c'est-à-dire le climat, la biodiversité, l'économie circulaire, le développement, la santé et le bien-être, la diversité et l'inclusion), et
- l'incidence estimée des investissements du produit sur l'augmentation moyenne de la température mondiale.

Sources et traitement des données

Les évaluations reposent essentiellement sur l'examen interne des documents publics, ainsi que sur les contacts directs et les échanges avec les sociétés. Mirova s'appuie également sur diverses sources d'information (agences de notation ESG, analystes financiers sell-side, bases de données d'actualités, etc.). L'analyse interne (principalement qualitative) est réalisée par des membres de l'équipe de recherche sur la durabilité de Mirova, qui peuvent faire appel à des prestataires externes en qualité de principales sources de données, à l'image d'ISS ESG.

Limites aux méthodes et aux données

L'analyse en matière de durabilité de Mirova se fonde sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de chaque émetteur et consiste à définir son niveau global de compatibilité avec la réalisation des ODD de l'ONU. Les méthodologies et les données comportent des limites, notamment la dépendance vis-à-vis de la qualité des données fournies par émetteur, le risque que les questions clés identifiées pour chaque secteur ne soient pas exhaustives, ainsi que les difficultés associées à l'anticipation de futures controverses.

Diligence raisonnable

L'équipe de recherche sur la durabilité recueille des informations sur le modèle commercial, les procédures et les pratiques de l'émetteur et peut participer à des discussions directes avec la direction de l'émetteur dans le but d'identifier les principales questions de durabilité auxquelles l'émetteur est confronté, à la fois d'un point de vue positif (impact positif potentiel) et d'un point de vue négatif (risque d'entraver la réalisation des ODD).

Politiques d'engagement

La stratégie d'engagement de Mirova vise à améliorer les produits et les pratiques des émetteurs d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur la durabilité est un engagement à la fois individuel et collaboratif. Mirova s'engage également auprès d'organismes de réglementation ou de labels pour partager sa vision de l'investissement durable, afin d'améliorer les normes et les réglementations du secteur financier et de favoriser l'investissement durable.

B. Pas de préjudice important à l'objectif d'investissement durable

Dans quelle mesure les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'évaluation de l'impact durable vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents qui découlent des activités et des pratiques des entreprises et à évaluer la qualité des mesures prises par l'émetteur pour atténuer ces risques (le « Test DNSH »). Cette analyse prend notamment en compte le degré d'exposition de l'émission à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes.

À la suite de cette analyse qualitative, Mirova émet une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les émetteurs dont les pratiques ou activités économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU, quelle que soit leur contribution positive.

En ce qui concerne les obligations avec recours général sur l'émetteur qualifiées d'obligations vertes, sociales et durables, Mirova, société de gestion du fonds maître, évalue les pratiques générales de l'émetteur ou la gestion des risques environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie des projets financés, quels que soient les avantages environnementaux résultant de l'exploitation des projets.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée pour chaque participation du portefeuille, Mirova, société de gestion du fonds maître, évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence de principales incidences négatives (notamment par la prise en compte des données relatives aux indicateurs obligatoires PAI visés dans les normes techniques de réglementation consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'article 2 (17) du règlement SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs de PAI ne sont pas disponibles, ou ne sont pas pertinentes étant donné que les obligations avec recours général sur l'émetteur (UoP) ne financent que des projets spécifiques, Mirova peut ajuster les indicateurs pour refléter les spécificités de cet instrument, ou utiliser des substituts qualitatifs ou quantitatifs qui couvrent des thèmes similaires aux indicateurs de PAI en question.

Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité en fonction des spécificités des secteurs et des modèles commerciaux des entreprises dans lesquelles un investissement est envisagé, grâce à une combinaison de critères reposant sur :

- l'analyse de l'exposition de l'émetteur, ou du projet financé par l'obligation, aux incidences environnementales sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les incidences sur la biodiversité, etc.),
- l'analyse de l'exposition de l'émetteur, ou du projet financé par l'obligation, aux droits du travail et aux questions relatives aux employés par le biais de ses sites, de son modèle commercial et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, exposition aux risques en matière de santé et de sécurité, exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.),
- l'analyse de l'empreinte de l'émetteur, ou du projet financé par l'obligation, sur les communautés locales et les consommateurs,
- l'analyse des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque Mirova estime que les processus et les pratiques de l'émetteur sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinents, l'incidence de l'émetteur est considérée comme négative, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Concernant les sociétés émettrices, Mirova sélectionne les émetteurs en fonction du respect des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Mirova examine en permanence les antécédents des sociétés et leurs actualités pour identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures de résolution sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être surveillé en analysant l'engagement des entreprises afin d'obtenir une garantie supplémentaire. Les sociétés dont Mirova estime qu'elles sont en violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et, par conséquent, ne sont plus éligibles.

En ce qui concerne les obligations vertes, si une alerte concernant le non-respect des droits de l'homme est détectée au cours de l'examen de l'émission, l'émission sera automatiquement exclue de l'univers d'investissement. L'exposition de l'émetteur aux controverses est également prise en compte pour assurer qu'il ne commet pas de violation du Pacte mondial des Nations unies, qu'elles soient liées ou non aux projets écologiques et/ou sociaux sous-jacents financés.

C. Objectif d'investissement durable du produit financier

Quel est l'objectif d'investissement durable du produit financier ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds maître est d'investir dans :

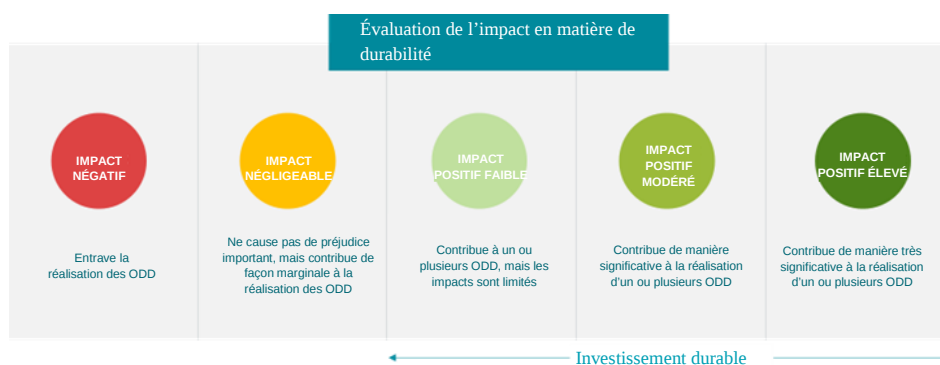
- des obligations avec recours général sur l'émetteur (UoP) émises par des entreprises, des États souverains ou des agences dont l'objectif est de financer des projets ayant des incidences environnementales et/ou sociales positives (obligations vertes, sociales, vertes et sociales) ; et/ou

- des obligations conventionnelles émises par des entreprises qui contribuent positivement, par le biais de leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de Développement Durable (les « ODD ») des Nations unies.

Le cadre exclusif de recherche sur la durabilité de Mirova a été développé pour évaluer l'incidence globale des actifs sur la durabilité et pour viser les objectifs d'investissement qui contribuent aux ODD sans avoir d'incidence négative significative sur les autres ODD. Dans ce cadre, un actif est considéré comme un investissement durable dès lors qu'il contribue à la réalisation d'un ou plusieurs ODD par le biais de ses activités (c'est-à-dire ses produits, services ou projets financés) et/ou de ses pratiques (c'est-à-dire son mode de fonctionnement), et est en mesure d'atténuer ses risques environnementaux, sociaux et de gouvernance à tous les niveaux de sa chaîne de valeur.

Pour chaque actif, l'équipe de recherche sur la durabilité émet une opinion sur l'impact en matière de durabilité fondé sur l'échelle de notation ci-dessous, qui détermine la mesure dans laquelle l'investissement contribue à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et peut être considéré comme un « investissement durable ».

Figure 12: Les 5 niveaux de l'« Opinion sur l'impact en matière de durabilité »



Les obligations vertes sont des obligations qui ont une incidence environnementale dans la mesure où elles financent des projets liés à la transition environnementale. Les obligations sociales recouvrent l'utilisation du produit d'obligations aux fins de lever des fonds en faveur de projets durables et vertueux socialement, nouveaux ou déjà en cours, qui offrent des avantages sociaux plus importants.

La qualification d'une obligation verte ou sociale est le résultat d'une méthode d'analyse interne développée par Mirova, qui repose notamment sur les critères dérivés à la fois des Green Bonds Principles et des Social Bonds Principles tels que définis par l'ICMA :

- Utilisation des produits : lors de l'émission de l'obligation, la documentation juridique doit préciser que l'utilisation des fonds permettra le financement ou le refinancement de projets présentant des avantages environnementaux/sociaux.
- Processus d'évaluation et de sélection des projets : l'émetteur doit communiquer les objectifs de durabilité environnementale/sociale des projets et les critères d'éligibilité.
- Gestion des produits : les produits nets de l'obligation verte/sociale, ou un montant égal à ces produits nets, doivent être crédités sur un sous-compte, transférés vers un sous-portefeuille, ou suivis par l'émetteur de manière adéquate, et attestés par l'émetteur dans le cadre d'un processus interne officiel lié aux opérations de prêt et d'investissement de l'émetteur pour les projets écologiques/sociaux.
- Rapports : l'émetteur doit s'engager à fournir des rapports réguliers sur l'utilisation des fonds afin que l'obligation soit considérée comme verte/sociale.

Outre l'analyse ci-dessus, Mirova utilise des critères supplémentaires pour définir l'éligibilité des obligations vertes/sociales, notamment :

- o l'évaluation des pratiques générales de l'émetteur ou la gestion des risques environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie des projets financés ;
- o l'évaluation de l'incidence environnementale du projet visant à identifier et à investir uniquement dans un projet ayant une incidence environnementale positive significative.

En cas de non-utilisation d'obligations avec recours général sur l'émetteur (UoP), dans le cadre de l'évaluation de la contribution positive aux thèmes environnementaux et sociaux, Mirova détermine l'alignement de chaque émetteur avec le thème en prenant notamment en considération les produits et les services que propose l'émetteur et les revenus associés contribuant à la réalisation des ODD concernés. En règle générale, Mirova applique les seuils de revenus suivants pour évaluer la contribution des émetteurs aux questions de durabilité :

- les émetteurs tirant entre 10 et 20 % de leurs revenus d'activités apportant des solutions aux enjeux du développement durable seront généralement évalués comme ayant un impact « faible » sur la réalisation des ODD,
- les émetteurs tirant entre 20 et 50 % de leurs revenus d'activités apportant des solutions aux enjeux du développement durable seront généralement évalués comme ayant un impact « modéré » sur la réalisation des ODD,
- les émetteurs tirant plus de 50 % de leurs revenus d'activités apportant des solutions aux enjeux du développement durable seront généralement évalués comme ayant un impact « élevé » sur la réalisation des ODD.

Dans le cas où le seuil de revenu ne serait pas l'indicateur le plus pertinent pour évaluer la contribution des émetteurs exerçant leurs activités dans un secteur particulier (services financiers, médias, télécommunications, etc.), Mirova peut prendre en considération d'autres indicateurs quantitatifs pertinents, tels que les dépenses d'investissement (CapEx) ou les dépenses de recherche et développement (R&D).

Dans le cadre de l'évaluation de la contribution des pratiques, qui ne peuvent pas être traduites en revenus, Mirova a recours à une combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs pour déterminer la contribution au thème. Étant donné que l'impact absolu des activités d'un émetteur peut varier significativement selon le secteur, une classification d'impact est attribuée à chaque émetteur et à chacun des thèmes. La classification de l'impact de chaque émetteur est déterminée en fonction d'une combinaison de critères, notamment la pertinence du thème par rapport au secteur et la taille de l'émetteur (mesurée en termes de revenus pour les questions environnementales et en termes de taille de la main-d'œuvre pour les questions sociales).

Compte tenu de l'importance d'un climat stable et de services écosystémiques florissants, Mirova vise à construire un portefeuille d'investissement représentatif d'une économie dans laquelle le réchauffement mondial ne devrait pas dépasser 2 degrés Celsius, conformément à l'accord de Paris de 2015, et qui contribue à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.

Ce produit peut réaliser des investissements dans des obligations vertes dont le produit sera appliqué au financement de projets qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement européen sur la taxonomie ») : (a) atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique, (b) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (c) transition vers une économie circulaire, (d) prévention et réduction de la pollution, (e) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des produits de l'obligation verte utilisés pour financer des activités économiques ou les activités économiques de l'émetteur avec les objectifs susmentionnés est identifié et mesuré, à condition que les données soient accessibles par Mirova et d'une qualité adéquate. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le produit peut contribuer à l'un des objectifs environnementaux susmentionnés et peut ne pas contribuer à tout moment à l'ensemble des objectifs.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre l'objectif d'investissement durable.

D. Stratégie d'investissement

Quelle stratégie d'investissement le produit financier suit-il ?

Le fonds maître de Mirova Obli Euro investit principalement dans des obligations notées « Investment Grade » et au moins 70 % de son actif net est investi en titres de créance libellés en euro, dont des obligations vertes, des obligations vertes et sociales ainsi que des obligations sociales émises par des entreprises, des gouvernements souverains et des agences gouvernementales.

La politique d'investissement repose sur une gestion active, aux fins de constituer un portefeuille diversifié de titres de créances en s'appuyant sur des critères ESG et l'analyse fondamentale de qualité et de valorisation du crédit.

En outre, le produit met également en œuvre une approche descendante et plus large sur les marchés obligataires en fonction des points de vue macroéconomiques de l'équipe d'investissement.

La stratégie d'investissement durable combine :

- l'approche « Best-in-Universe » : sélection de l'émission la mieux notée, quel que soit le secteur d'activité, par rapport au Bloomberg Euro Aggregate 500MM Index, l'indice de référence du produit, qui est un indice de marché large.
- l'approche d'exclusion : le produit ne considère pas les exclusions comme un élément central de son approche de durabilité. Cependant, le produit applique la politique de normes minimales de Mirova, qui définit des critères d'exclusion aux sociétés exposées à des activités sujettes à controverse (combustibles fossiles, huile de palme, tabac, équipement militaire, etc.).

De plus amples informations sur la politique d'investissement générale du produit sont disponibles dans la section Politique d'investissement du prospectus.

Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?

En ce qui concerne les obligations conventionnelles émises par des entreprises, les considérations relatives à la gouvernance sont intégrées à l'évaluation financière de Mirova et au cadre d'opinion sur la durabilité et comprennent :

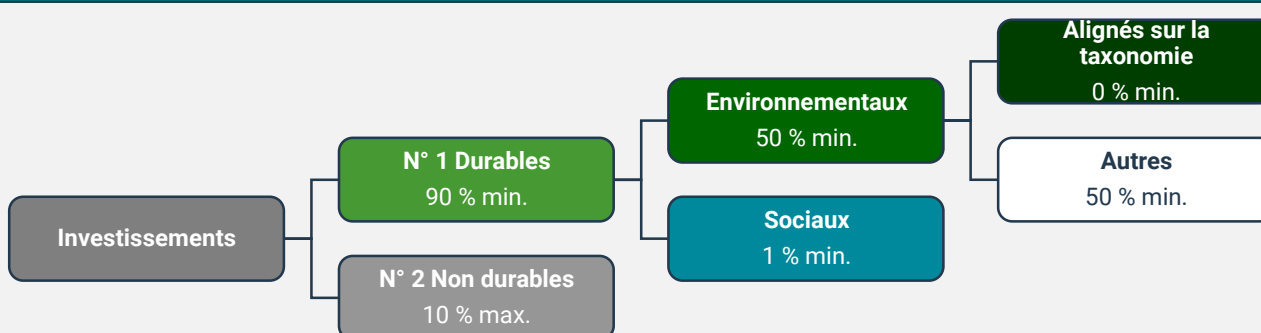
- le suivi efficace des questions environnementales et sociales (telles que les relations avec les employés) et l'intégration de la durabilité dans le champ de responsabilité du conseil d'administration et de l'équipe de direction ;
- des pratiques saines en matière d'éthique commerciale ;
- la répartition équitable de la valeur entre les parties prenantes (notamment en ce qui concerne la rémunération du personnel) et la conformité fiscale ;
- l'analyse de la qualité de la gestion de la société ;
- l'alignement de la gouvernance de l'entreprise sur une vision à long terme ;
- l'équilibre du pouvoir entre l'organe exécutif, l'organe de surveillance et les actionnaires de l'émetteur ;
- la rémunération globale relative à la gestion de l'entreprise ;

- une analyse de la qualité et de l'indépendance du conseil d'administration, ou du respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

En ce qui concerne les obligations avec recours général sur l'émetteur (UoP), l'opinion sur l'impact en matière de durabilité inclut l'évaluation de la façon dont l'émetteur gère les questions environnementales, sociales et de gouvernance tout au long du cycle de vie des projets financés.

E. Proportion d'investissements

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?



La catégorie **N° 1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **N° 2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Le fonds maître de Mirova Obli Euro vise à investir dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du SFDR. Le pourcentage d'investissements durables est donc fixé à 90 % de l'actif net du produit. Les actifs ayant la qualification d'investissement durable sont considérés comme contribuant pleinement à un objectif environnemental ou social (réussite ou échec).

En outre, le produit peut détenir des liquidités ou assimilés et des instruments dérivés à des fins de gestion du risque de change, jusqu'à un maximum de 10 % de son actif net (N° 2 Non durables). Le produit investira un minimum de 50 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental. Ceux-ci sont susceptibles d'inclure des investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE. Mirova a développé une taxonomie interne pour identifier les projets ou les émetteurs qui contribuent positivement par le biais de leurs produits, services ou pratiques à des thèmes environnementaux. Cette taxonomie interne définit des critères quantitatifs et qualitatifs pour évaluer la contribution d'un actif à ces thèmes. Elle inclut également un éventail plus large de thèmes et de secteurs que ceux actuellement identifiés par la taxonomie de l'UE.

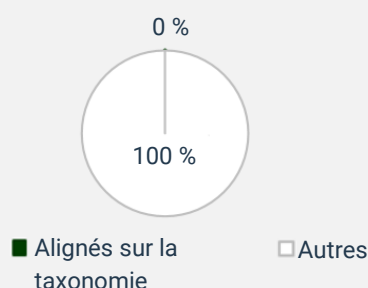
Le produit investira un minimum de 1 % dans des investissements durables ayant un objectif social. L'évaluation globale de la durabilité conduite pour chaque actif comprend un examen des incidences positives autour de trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être, ainsi que la diversité et l'inclusion.

Bien que le produit ait un objectif environnemental et puisse investir dans des activités économiques identifiées par le Règlement européen sur la taxonomie, à l'heure actuelle, il n'existe aucun engagement en termes de proportion minimale d'activités alignées sur le Règlement européen sur la taxonomie pour le produit.

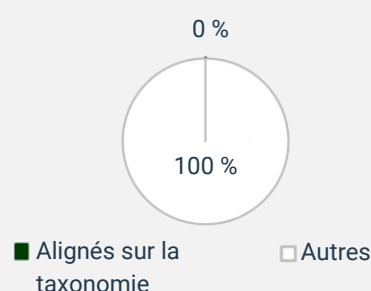
Le produit ne s'engage pas à investir dans des activités habilitantes et transitoires au sens du Règlement européen sur la taxonomie. La part minimale est donc fixée à 0 %.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, obligations souveraines incluses*



2. Alignement des investissements sur la taxonomie, hors obligations souveraines*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

F. Contrôle de l'objectif d'investissement durable

Comment les caractéristiques environnementales ou sociales et les indicateurs de durabilité sont-ils contrôlés tout au long du cycle de vie du produit financier et quel est le mécanisme de contrôle interne/externe correspondant ?

Conformément à l'objectif d'investissement durable du produit, les indicateurs d'impact de Mirova visent à mesurer, surveiller et rendre compte de la contribution du produit à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Ces indicateurs comprennent notamment l'évaluation de la contribution aux réalisations des ODD de l'ONU et l'évaluation de l'alignement du produit sur l'Accord de Paris.

Par ailleurs, l'objectif d'investissement durable et les éléments contraignants du produit font l'objet d'un suivi permanent de la part de Mirova à deux niveaux :

- **Au niveau de l'équipe de recherche sur la durabilité de Mirova** : les analystes chargés de l'évaluation d'un émetteur surveillent les flux d'informations et les alertes concernant les activités et les pratiques de chaque émetteur afin de s'assurer que celui-ci répond aux critères d'investissement durable.
- **Au niveau de l'équipe de gestion des risques de Mirova** : l'équipe surveille non seulement les contraintes réglementaires et financières du produit, mais également le respect des éléments contraignants du produit.

G. Méthodes

Quelles sont les méthodes utilisées pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable et de quelle manière sont utilisés les indicateurs de durabilité pour mesurer la réalisation de cet objectif ?

Le cadre exclusif d'évaluation de l'impact durable de Mirova a été développé pour évaluer l'impact global des actifs sur la durabilité et pour viser des objectifs d'investissement qui contribuent aux ODD de l'ONU sans avoir d'incidence négative¹ significative sur d'autres ODD de l'ONU.

La réalisation de l'objectif d'investissement durable est mesurée par les indicateurs qualitatifs et quantitatifs suivants, sans s'y limiter :

- le pourcentage des actifs du Fonds aligné sur les objectifs d'investissement durable, mesuré selon le cadre d'opinion sur la durabilité développé en interne, démontrant l'incidence positive nette du portefeuille sur la réalisation des ODD ;
- Le pourcentage de contribution des actifs du Fonds par ODD et/ou par piliers d'impact environnemental et social (c'est-à-dire climat, biodiversité, économie circulaire, développement socio-économique, santé et bien-être, diversité et inclusion) ;
- l'incidence estimée du Fonds sur l'augmentation moyenne de la température mondiale, en tenant compte de l'empreinte carbone de chaque émetteur ou chaque obligation UoP tout au long de son cycle de vie (c'est-à-dire les émissions de scope 1, 2 et 3) et en se concentrant sur deux indicateurs principaux :
 - les émissions « induites » résultant du « cycle de vie » des activités d'un émetteur ou d'un projet financé par l'obligation, qui tiennent compte non seulement des émissions directes, mais aussi des émissions des fournisseurs et des produits.
 - Les émissions « évitées » en raison de l'amélioration de l'efficacité énergétique ou de l'adoption de solutions « vertes ».

En ce qui concerne l'évaluation des obligations vertes, sociales et durables (GSS), Mirova suit une approche reposant sur trois piliers :

- Mirova privilégie les transactions maximisant l'impact environnemental et social. Mirova examine la contribution substantielle et positive au-delà des références clés du marché, telles que la taxonomie de l'UE.
- Mirova s'assure que l'évaluation et la sélection du projet font partie intégrante de la stratégie de durabilité de l'émetteur. Mirova évalue la cohérence entre les projets d'utilisation des produits et la stratégie de durabilité de l'émetteur.
- Mirova évalue la capacité des émetteurs à atténuer les risques ESG tout au long du cycle de vie des projets financés

Sur la base des trois piliers de notre approche, notre opinion sur l'évaluation de l'impact en matière de durabilité est évaluée à deux niveaux :

- **L'exposition aux opportunités de durabilité**, qui évalue la compatibilité des projets sous-jacents de l'obligation avec des thèmes du développement durable. Le niveau d'exposition est calculé en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales que présente une activité par rapport à un scénario de statu quo. En outre, la stratégie commerciale et de croissance globale de l'émetteur fait également l'objet d'un contrôle afin de garantir sa cohérence avec les objectifs visés des projets écologiques et/ou sociaux sous-jacents.
- **L'examen des risques en matière de durabilité**, qui évalue la façon dont l'émetteur gère les questions environnementales, sociales et de gouvernance tout au long du cycle de vie des projets financés, ainsi qu'au sein de ses propres opérations et de sa chaîne d'approvisionnement. En outre, l'exposition de l'émetteur aux controverses est également contrôlée pour assurer qu'il ne commet pas de violation du Pacte mondial des Nations unies, qu'elles soient liées ou non aux projets écologiques et/ou sociaux sous-jacents.

Le cadre des obligations vertes et/ou sociales de tout émetteur présentant une opinion globale sur la durabilité « impact négatif » ou « impact négligeable » ne sera pas considéré comme une obligation verte et/ou sociale.

H. Sources et traitement des données

Quelles sont les sources de données utilisées pour atteindre l'objectif d'investissement durable, quelles sont les mesures prises pour garantir la qualité des données, quelles sont les modalités de traitement des données, ainsi que la proportion de données estimées ?

Pour mener à bien ses évaluations, Mirova, la société de gestion du fonds maître de Mirova Obli Euro, s'appuie sur son équipe interne de recherche sur la durabilité. Les évaluations reposent essentiellement sur l'examen interne des documents publics publiés par des émetteurs, ainsi que sur les contacts directs et les échanges avec les sociétés bénéficiaires des investissements. Mirova s'appuie également sur diverses sources d'information (agences de notation ESG, analystes financiers sell-side, bases de données d'actualités, etc.). L'analyse interne (principalement qualitative) est réalisée par des membres de l'équipe de recherche sur la durabilité de Mirova, qui peuvent faire appel à des prestataires externes en qualité de principales sources de données, à l'image d'ISS ESG. En ce qui concerne les obligations vertes, sociales et durables (GSS), l'équipe de recherche sur la durabilité de Mirova analyse toutes les obligations liées au développement durable en interne. Des évaluations de la durabilité sont menées sur la base des sources d'information suivantes :

- Données accessibles au public : rapports annuels/sur le développement durable de l'entreprise. Données au niveau des transactions liées aux obligations vertes, sociales et durables, telles que le cadre des obligations vertes et/ou sociales, la seconde opinion sur le cadre et le rapport sur l'impact social et écologique.
- Échanges réguliers avec les différentes parties prenantes : entreprises, banques, syndicats, ONG et communauté scientifique.

À des fins d'évaluation de l'impact carbone, Mirova s'est associé à Carbone 4 (et sa filiale Carbon4 Finance) dans le but d'élaborer des méthodologies visant à fournir des mesures climatiques en phase avec les enjeux d'une économie à faible émission de carbone. Les bases de données et les modèles développés dans le cadre de ce partenariat constituent les principales solutions contribuant à l'intégration de mesures climatiques au sein du produit.

Afin de garantir la solidité des données, les équipes de recherche sur les données et la durabilité de Mirova évaluent conjointement la qualité et la cohérence des données préalablement à leur mise en œuvre dans les systèmes de Mirova. En outre, Mirova effectue des contrôles systématiques et des analyses spécifiques sur les données provenant de prestataires externes qui font l'objet d'un examen annuel de la qualité. À cet effet, les analystes ESG de Mirova sont en contact permanent avec les fournisseurs de données pour échanger sur leurs opinions.

Mirova utilise les données de plusieurs fournisseurs de données externes, qui peuvent avoir recours à des estimations dans le cadre de leurs méthodologies. En raison de la diversité des mesures quantitatives et qualitatives, Mirova n'est actuellement pas en mesure de calculer et de préciser la proportion de données estimées.

I. Limites aux méthodes et aux données

Quelles sont les limites des méthodologies et des sources de données ?

Le cadre de l'évaluation de l'impact en matière de durabilité de Mirova se fonde sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de chaque émetteur et consiste à définir son

niveau global de compatibilité avec la réalisation des ODD de l'ONU. Plusieurs limitations liées à la méthodologie utilisée, ainsi que plus largement à la qualité des informations disponibles sur ces sujets, peuvent être identifiées.

L'analyse repose en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives provenant des émetteurs et dépend donc de la qualité de ces informations. Bien qu'en constante amélioration, les rapports ESG des émetteurs restent très hétérogènes.

Afin que l'analyse soit la plus pertinente que possible, Mirova se concentre sur les questions de durabilité les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les actifs examinés et sur l'émetteur. Ces questions clés sont définies par secteur et font l'objet d'examen réguliers. Elles ne sont toutefois pas exhaustives.

En appliquant des critères ESG à la politique d'investissement, l'objectif du produit est notamment de mieux gérer les risques en matière de durabilité et de dégager des rendements durables et à long terme. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide de modèles exclusifs, de modèles et de données tierces ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent varier au fil du temps ou en fonction du secteur dans lequel l'émetteur exerce ses activités. En appliquant des critères ESG au processus d'investissement, Mirova peut investir dans des titres ou bien exclure des titres pour des raisons non financières, quelles que soient les opportunités de marché disponibles. Les données ESG fournies par des tiers peuvent être ponctuellement incomplètes, inexactes ou indisponibles. Par conséquent, il existe un risque que Mirova évalue de façon incorrecte un titre ou un émetteur, ce qui entraîne l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte erronée d'un titre dans le portefeuille d'un fonds.

Bien que la méthodologie d'analyse vise à intégrer des éléments prospectifs afin de déterminer la qualité environnementale et sociale des sociétés sélectionnées, l'anticipation de l'apparition de controverses reste un exercice difficile et peut entraîner une révision rétroactive de l'opinion de Mirova sur la qualité ESG d'un actif.

Enfin, en ce qui concerne les obligations vertes, sociales et durables (GSS), nous pouvons être confrontés à des restrictions spécifiques en raison de la nature de ces instruments :

- **Manque d'informations de la part de l'émetteur :** L'un des principaux enjeux de l'évaluation d'une transaction sur le marché primaire des obligations vertes, sociales et durables réside dans le fait que certains émetteurs ont tendance à ne pas communiquer de façon précise sur les allocations aux projets. Pour remédier à cette situation, l'équipe de recherche sur la durabilité de Mirova contacte directement l'émetteur pour obtenir les données manquantes.
- **Qualité des données communiquées dans les rapports d'impact :** Le marché des obligations vertes, sociales et durables ne dispose pas d'une méthodologie normalisée et reconnue visant à mesurer l'impact et à communiquer à ce sujet. L'équipe de recherche sur la durabilité de Mirova met en œuvre une stratégie d'engagement après émission dans le but d'obtenir des indicateurs d'impact fiables et d'échanger avec les émetteurs au sujet de leur méthodologie de reporting d'impact.

J. Diligence raisonnable

Quelle diligence raisonnable est mise en œuvre concernant les actifs sous-jacents du produit financier ?

Mirova, la société de gestion du Fonds maître, met en œuvre des procédés de diligence raisonnable pour chaque actif retenu, qui visent à identifier et à évaluer si chaque actif contribue à la réalisation d'un ou plusieurs ODD, tout en n'ayant aucun impact négatif significatif sur les autres ODD de l'ONU.

Pour commencer, l'équipe de recherche sur la durabilité recueille des informations sur le modèle commercial de l'émetteur, le projet financé par l'obligation verte, et peut participer à des discussions directes avec des représentants de l'émetteur dans le but d'identifier les principales questions de durabilité

auxquelles le projet est confronté, à la fois d'un point de vue positif (impact positif potentiel) et d'un point de vue négatif (risque d'entraver la réalisation des ODD).

En ce qui concerne les obligations avec recours général sur l'émetteur (UoP) qualifiées d'obligations vertes, sociales et durables, Mirova évalue les pratiques générales ou la gestion des risques environnementaux et sociaux de l'émetteur tout au long du cycle de vie des projets financés, quels que soient les avantages environnementaux résultant de l'exploitation des projets. L'analyse du risque de durabilité implique l'évaluation de la capacité de l'entreprise à traiter les risques importants grâce à des processus opérationnels robustes et une transparence sur les mesures mises en œuvre pour atténuer les risques de durabilité.

Sur la base de cette diligence raisonnable, l'équipe de recherche sur la durabilité de Mirova émet une opinion dans un outil dédié centralisant les analyses financières et non financières produites par les équipes de recherche sur la durabilité et les équipes d'investissement de Mirova, ainsi que toute information sur l'émetteur, et les détails des réunions, du vote et de l'engagement de l'émetteur. Afin de garantir la cohérence de la méthodologie en matière de durabilité au sein de l'équipe de recherche sur la durabilité, toutes les évaluations de l'impact en matière de durabilité sont examinées par un deuxième analyste, conformément au principe du double regard, puis validées par le directeur de la recherche avant leur mise en œuvre.

K. Politiques d'engagement

L'engagement fait-il partie de l'objectif d'investissement durable ?

☒ Oui

☐ Non

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement durable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à améliorer les produits et les pratiques des sociétés d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur la durabilité est un engagement à la fois individuel et collaboratif :

- **Engagement individuel** : L'équipe de recherche sur la durabilité de Mirova interagit directement avec les entreprises pour encourager l'amélioration de leurs pratiques de durabilité. Mirova encourage les sociétés à tenir compte des thèmes suivants :
 - Des actions concrètes sur les enjeux du développement durable les plus urgents : atténuation du changement climatique, préservation de la biodiversité, protection des droits de l'homme et réduction des inégalités (création de valeur partagée, diversité) ;
 - L'intégration de la durabilité au cœur de la gouvernance des entreprises et une plus grande transparence sur les impacts en matière de durabilité.
- **Engagement collaboratif** : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, le cas échéant, que les entreprises modifient leurs pratiques.

Mirova s'engage également auprès d'organismes de réglementation pour partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations du secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, et les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

En ce qui concerne les obligations vertes, sociales et durables (GSS), Mirova a mis en place une stratégie d'engagement à trois niveaux :

- **Engagement avant émission :**

Les équipes de recherche sur la durabilité et les équipes d'investissement de Mirova peuvent être contactées par des émetteurs potentiels d'obligations vertes qui cherchent à obtenir un retour sur leurs cadres. Mirova profite de cette occasion pour inviter les émetteurs à investir dans des projets susceptibles de maximiser les retombées environnementales. En outre, Mirova est sollicité régulièrement par les équipes de montage des banques afin d'échanger au sujet des conditions et des critères de structuration des obligations vertes. Il s'agit d'un élément clé de la politique d'engagement de Mirova, contribuant à façonner le marché des obligations vertes, sociales et durables.

- **Engagement sur le marché primaire :**

Les analystes ESG et/ou financiers de Mirova communiquent avec les émetteurs lors des transactions sur le marché primaire.

L'objectif de cet engagement est de mieux comprendre l'impact positif associé à l'émission, de mesurer l'exposition au risque et, surtout, d'analyser les mécanismes d'atténuation élaborés par les projets à financer.

L'équipe de recherche sur la durabilité de Mirova accorde une attention particulière aux critères de sélection appliqués aux instruments écologiques en fonction de leur secteur : leur alignement potentiel avec le Règlement européen sur la taxonomie ou la violation potentielle de celui-ci, les méthodologies utilisées pour évaluer les avantages environnementaux et sociaux communiqués sur une base annuelle, ainsi que la cohérence des projets financés avec la stratégie globale de l'émetteur et leur contribution à celle-ci.

- **Engagement après émission :**

Si une émission est associée à une controverse, l'équipe de recherche sur la durabilité de Mirova échangera avec l'émetteur dans le but d'appréhender à la fois l'ampleur et l'impact de l'événement.

Les analystes ESG de Mirova peuvent évaluer les mesures correctives mises en œuvre par les émetteurs. Si les attentes de Mirova en tant qu'investisseurs responsables ne sont pas satisfaites, la transaction peut être déclassée, ce qui entraînera des désinvestissements de nos portefeuilles obligataires.

En outre, chaque année, l'équipe de recherche sur la durabilité de Mirova examine les rapports d'impact sur les émetteurs qui ont exploité le marché primaire au cours des dix-huit mois qui précèdent. Si les analystes ESG de Mirova mettent en évidence des questions se rapportant à la méthodologie de communication des avantages environnementaux et/ou controverses liés aux projets financés, l'équipe de recherche sur la durabilité sera invitée à se lancer dans une démarche d'engagement. Si l'émetteur ne répond pas aux attentes, la transaction peut être déclassée, ce qui entraînera des désinvestissements de nos portefeuilles obligataires.

Des informations complémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement mises en œuvre par Mirova sont disponibles sur le site Web à l'adresse <https://www.mirova.com/fr/recherche/sengager>

L. Réalisation de l'objectif d'investissement durable

S/O, aucun indice de référence n'ayant été désigné dans le but d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

MIROVA

Société anonyme de droit français, à conseil d'administration
Agrément AMF n° GP 02-014
RCS Paris n° 394 648 216
Siège social : 59, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris
Mirova est une société affiliée de Natixis Investment Managers.

MIROVA US

888 Boylston Street, Boston, MA 02199 ; Tél. : 857-305-6333
Mirova US est une société de conseil en investissement implantée aux États-Unis, détenue par Mirova. Mirova exerce ses activités aux États-Unis par l'intermédiaire de Mirova US. Mirova US et Mirova ont conclu un accord en vertu duquel Mirova fournit à Mirova US son expertise en matière d'investissement et de recherche. Mirova US combine sa propre expertise et celle de Mirova lorsqu'elle fournit des conseils à ses clients.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

Société anonyme de droit français
RCS Paris n° 453 952 681
Siège social : 43, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris
Natixis Investment Managers est une filiale de Natixis.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Société anonyme de droit français
Agrément AMF n° GP 90-009
RCS Paris n° 329 450 738
Siège social : 43, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris
Natixis Investment Managers International est une société affiliée de Natixis Investment Managers.